



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

N° 2026/42

Date de Convocation
19/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 29

PRÉSENTS :

Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN, Stéphane GEAY, Naïma NAÏT-SEGHIR, Stéphane ALONSO, Manon MORIN, Michel DAMERVAL, Pierre LEUX, Corinne AJAS, Arthur WUCHNER, Estelle GLONDU, Olivier MANCHERON, Armelle BLAISOT, Maria NOBLE, Virginie VERRINO, Nathalie DUPRÉ, Patrice VAN DER HAM, Sandrine COCHETEUX, Didier PONNET, Isabelle LASTERNAS, Guy PORTIER.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Erwan JEAN-BAPTISTE pouvoir à Arthur WUCHNER, Renée BOU ANICH pouvoir à Corinne AJAS, Patrick LECHAT pouvoir à Stéphane GEAY, Émilie PORTIER pouvoir à Guy PORTIER.

Michel DAMERVAL a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Installation de deux nouveaux conseillers municipaux à la suite de démissions – Mise à jour du tableau du conseil municipal et information relative à la délégation de fonctions confiée à Mme Corinne AJAS-DUCHENEX

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement du Conseil municipal ;

VU le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Marie-France TRINQUESSE de son mandat de conseillère municipale déléguée, intervenue par courrier reçu en mairie le 29 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Jean-Luc JOLIT de son mandat de conseiller municipal, notifiée par courriel en date du 5 juin 2026 et enregistré en mairie le 8 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement des conseillers municipaux dont le siège devient vacant est assuré par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée ;

CONSIDÉRANT que, s'agissant de la vacance de siège consécutive à la démission de Madame Marie-France TRINQUESSE, Monsieur Philippe SOLTYSIAK, suivant sur la liste « Parmain, par cœur », a été appelé à remplacer l'élue démissionnaire et a renoncé à exercer le mandat de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie DUPRÉ, candidate suivante sur ladite liste, a été appelée à siéger au Conseil municipal et a accepté d'exercer ce mandat ;

CONSIDÉRANT que, s'agissant de la vacance de siège consécutive à la démission de Monsieur Jean-Luc JOLIT, Monsieur Patrice VAN DER HAM, candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Parmain, par cœur », a été appelé à siéger au Conseil municipal et a fait connaître son acceptation ;

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie DUPRÉ et Monsieur Patrice VAN DER HAM peuvent être installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux à compter de la présente séance ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est également informé que, par arrêté n° 2026-109 du 13 mai 2026, Monsieur le Maire a confié à Madame Corinne AJAS-DUCHENE la délégation de fonctions précédemment exercée par Mme Marie-France TRINQUESSE ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre acte de ces installations et de procéder à la mise à jour du tableau du Conseil municipal ;

Sur exposé de Monsieur le Maire,
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,**

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Nathalie DUPRÉ, en tant que conseillère municipale.
- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Patrice VAN DER HAM, en tant que conseiller municipal.
- **PREND ACTE** de la mise à jour du tableau du conseil municipal consécutive à ces installations.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

DÉPARTEMENT

VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

PONTOISE

EPCI à fiscalité propre :

CCVO3F

COMMUNE : **PARMAIN**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 095-219504800-20260626-DEL202642-DE

Toutes les communes

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal :
Vingt-neuf - 29

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Nationalité	Profession	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller municipal ou communaire
1	Maire	M.	TAILLANTER Loïc	26/12/1968	Française	Directeur juridique	21/03/2026	24	OUI
2	Première adjointe	Mme	CALVES Nadine	06/04/1965	Française	Fonction publique d'état	21/03/2026	24	OUI
3	Deuxième adjoint	M.	PENPENIC Alexis	09/10/1974	Française	Formateur	21/03/2026	24	OUI
4	Troisième adjointe	Mme	MICHEL Valérie	03/09/1967	Française	Chargée de grands comptes	21/03/2026	24	OUI
5	Quatrième adjoint	M.	PRISSETTE Alain	03/02/1953	Française	Retraité fonctionnaire de police	21/03/2026	24	OUI
6	Cinquième adjointe	Mme	FEINSOHN Louise	30/08/1957	Française	Retraîtée ressources humaines	21/03/2026	24	
7	Sixième adjoint	M.	GEAY Stéphane	18/02/1972	Française	Informaticien	21/03/2026	24	
8	Septième adjointe	Mme	NAÏT-SEGHIR Naïma	08/09/1970	Française	Industrie pharmaceutique	21/03/2026	24	
9	Huitième adjoint	M.	JEAN-BAPTISTE Erwan	29/07/1976	Française	Chef d'entreprise	21/03/2026	24	
10	Conseillère municipale	Mme	BOU ANICH Renée	18/08/1944	Française	Retraîtée Mairie de Paris	15/03/2026	1423	
11	Conseillère municipale	Mme	BLAISOT Armelle	09/11/1949	Française	Retraîtée Ophtalmologue	15/03/2026	1423	
12	Conseillère municipale	Mme	NOBLE Maria	08/12/1956	Française	Commerce	15/03/2026	1423	
13	Conseiller municipal	M.	DAMERVAL Michel	25/09/1957	Française	Chef d'entreprise	15/03/2026	1423	
14	Conseiller municipal	M.	LEUX Pierre	02/11/1957	Française	Retraité Mairie de Paris	15/03/2026	1423	
15	Conseiller municipal	M.	LECHAT Patrick	23/11/1964	Française	Transport routier	15/03/2026	1423	
16	Conseiller municipal	M.	ALONSO Stéphane	19/02/1970	Française	Chef d'entreprise	15/03/2026	1423	
17	Conseillère municipale	Mme	VERRINO Virginie	16/02/1971	Française	Assistante maternelle	15/03/2026	1423	
18	Conseillère municipale	Mme	AJAS Corinne	18/07/1981	Française	Psychomotricienne	15/03/2026	1423	
19	Conseillère municipale	Mme	GLONDU Estelle	21/04/1983	Française	Commerciale	15/03/2026	1423	
20	Conseiller municipal	M.	MANCHERON Olivier	28/10/1986	Française	Chef d'entreprise	15/03/2026	1423	
21	Conseillère municipale	Mme	MORIN Manon	10/07/1996	Française	Commerce	15/03/2026	1423	

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 095-219504800-20260626-DEL202642-DE



22	Conseiller municipal	M.	WUCHNER Arthur	24/05/1999	Française	Biologie			
23	Conseillère municipale	Mme	LASTERNAS Isabelle	26/07/1960	Française	Retraité géographe urbanisme	15/03/2026	907	
24	Conseiller municipal	M.	PONNET Didier	16/01/1966	Française	Cadre technique Apave	15/03/2026	907	
25	Conseillère municipale	Mme	COCHETEUX Sandrine	20/07/1980	Française	Adjointe direction résidence service sénior	15/03/2026	907	OUI
26	Conseillère municipale	Mme	PORTIER Émilie	19/08/1981	Française	Sans emploi	15/03/2026	907	
27	Conseiller municipal	M.	PORTIER Guy	18/04/1952	Française	Retraité directeur services généraux & immobilier	09/04/2026	907	
28	Conseillère municipale	Mme	DUPRÉ Nathalie	10/10/1965	Française	Vendeuse indépendante	06/05/2026	1423	
29	Conseiller municipal	M.	VAN DER HAM Patrice	17/01/1960	Française	Chargé d'affaires	08/06/2026	1423	

Cachet de la mairie :



A, Parmain, le 12 juin 2026,

Certifié par le maire,

Loïc TAILLANTER